



UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

APPEL À MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

Intelligence Artificielle & pédagogie

Quelles pratiques pédagogiques ?

Quels usages professionnels ?

Date de lancement : Lundi 17 juillet 2023

Date limite de réception des propositions : **mercredi 20 septembre 2023**

Communication des projets retenus : semaine du 9 octobre 2023

I. Présentation

Aucun phénomène numérique n'avait jusqu'alors connu une telle vitesse d'adoption. L'arrivée de ChatGPT en novembre 2022 est un véritable phénomène de disruption massif pour de nombreux métiers dont l'enseignement fait partie. Bon nombre de modes d'évaluation, dont les devoirs maison, sont désormais obsolètes dans leur objectif de vérification des connaissances et compétences acquises.

Vous enseignez à Paris 1 et vous vous sentez seuls face à cette nécessaire adaptation de vos enseignements ? Vous n'avez aucune idée de la manière de procéder ? Vous avez un objectif en tête, mais souhaiteriez bénéficier de l'expertise de collègues plus au fait de l'IA ? Ou vous avez un projet bien ficelé, mais souhaiteriez une reconnaissance de l'établissement et en assurer une publicité auprès des collègues ?

L'appel à manifestation d'intérêt IA & pédagogie a pour objectif de susciter et soutenir des initiatives en cohérence avec un des objectifs stratégiques de l'université d'accompagnement et encouragement au développement des outils numériques pour la pédagogie.

Deux échéances de réponses sont planifiées : **fin septembre** pour les projets débutant au premier semestre de l'année universitaire et **fin décembre** pour les projets débutant au second semestre 2023-2024. Les projets proposés peuvent se dérouler sur une période d'un semestre ou d'une année universitaire, voire sur plusieurs années lorsqu'ils s'inscrivent dans une démarche de développement structurée en plusieurs étapes.

Seront prioritairement soutenus les projets qui **introduiront l'IA dans l'enseignement**, que ce soit en définissant l'objet (approche réflexive) ou en utilisation directe dans la matière (approche pratique). Cette utilisation peut être en usage de l'IA en cours magistral, dans la refonte des exercices proposés en TD ou autre. L'introduction de l'objet peut être plus large et entrer dans le cadre d'une offre de **culture numérique**.

Dans ce cadre, les bénéficiaires de cet appel à projets pourront bénéficier de documents supports d'information sur l'IA, mais aussi d'un soutien en gestion et coordination de projet, en ingénieries pédagogique et de formation. Il leur sera demandé de participer activement aux réunions mensuelles du groupe de réflexion sur l'IA & pédagogie au moins à deux reprises pour partager leur expérience. Ces échanges de bonnes pratiques sont la clé du succès d'une introduction cohérente de l'IA dans l'enseignement.

Dans cette même perspective, les volontaires seront sollicités pour participer à la réalisation d'une émission sur l'IA et l'enseignement à destination de Sorbonne TV, que ce soit sous forme de témoignage ou de reportage dans les conditions d'utilisation.

Une enveloppe d'heures équivalent TD est attribuée aux projets soutenus afin de reconnaître l'investissement des enseignants qui participent au projet. Sa répartition est soumise à l'appréciation du porteur de projet.

II. Comment répondre à l'appel à manifestation d'intérêt

Proposer un projet

Etape 1 : Sur document libre, en indiquant la discipline, le cours ou TD et le nombre d'étudiants concernés ;

Etape 2 : Transmettre le document de réponse, par e-mail au VP délégué stratégie et innovations numériques jean-francois.caulier@univ-paris1.fr ainsi qu'au directeur/qu'à la directrice de l'UFR concernée, au plus tard le mercredi 20 septembre 2023.

Étude des projets

Les projets déposés sont examinés par un comité d'études. Ce comité a pour mission d'analyser les projets, de les hiérarchiser et de formuler les propositions de soutien à l'équipe de direction de l'université.

Les critères pris en compte dans la sélection des propositions sont :

- La pertinence de la réponse à l'appel : le projet doit montrer comment l'IA souhaite être introduit ;
- L'originalité disciplinaire : si deux réponses identiques sont proposées dans la même discipline, seule une sera sélectionnée ;
- Durabilité : Cela signifie que la proposition doit avoir pour vocation à perdurer au-delà du soutien initial ;
- Évaluation : le projet doit inclure un plan pour évaluer son succès (ou échec). Cela peut inclure des mesures quantitatives, comme les scores de tests ou les taux de réussite, ou des mesures qualitatives, comme des retours d'étudiants et/ou d'enseignants.

Contrairement aux appels à projets habituels, cet appel à manifestation d'intérêt vise à promouvoir les expérimentations, ce qui signifie qu'aucun livrable ne sera exigé autre que la participation aux échanges du groupe de réflexion sur l'IA & enseignement.

Composition du comité d'études : Jean-François Caulier, vice-président délégué Stratégie et innovations numériques ; Jérôme Glachant, vice-président de la CFVU ; Raphaëlle Laignoux, vice-présidente de la CFVU ; Fabienne Péraldi-Leneuf, vice-présidente chargée de l'Europe ; Benoit Roques, responsable du service des usages numériques (SUN) ; Jean-Marc de Félice, directeur de la DSUIN.

Type de soutien apporté pour la réalisation du projet

Une enveloppe d'heures TD est attribuée aux projets soutenus afin de reconnaître l'investissement des enseignants qui participent au projet. Sa répartition est soumise à l'appréciation du porteur de projet. L'enveloppe est déterminée en fonction du périmètre du projet et de la nature des activités réalisées, tel que définis par le référentiel des équivalences horaires approuvé par le conseil d'administration de l'université (document consultable sur l'intranet Rubrique DAJI > [Primes et référentiel](#)).

Dates à retenir

- Date limite de réception des propositions : **mercredi 20 septembre 2023**
- Communication des projets retenus : semaine du 9 octobre 2023